

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 janvier 2021** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2021-01-01	<i>Date de convocation</i> 26 janvier 2021	<i>Date d'affichage</i> 26 janvier 2021
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
14	12	2		14

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	M. PEREZ Thomas
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique		

<i>Étaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Organisation temps scolaire : renouvellement**

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable des membres du Conseil d'Ecole Extraordinaire du 22 juin 2017 pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017 ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations d'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 prolongeant pour une durée d'un an la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire ;

CONSIDERANT que cette prolongation de dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, il est demandé à la commune, à titre dérogatoire, le renouvellement pour une période maximum de 3 ans de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Moselle du 6 juillet 2017, ce dernier avait donné un avis favorable permettant l'organisation de la semaine de 4 jours à la demande conjointe de la municipalité et du Conseil d'Ecole de Silly-sur-Nied sous certaines conditions, les journées ne doivent pas dépasser 6h et les demi-journées 3h30, pour des semaines de 24h.

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en concertation avec le corps enseignant et dans l'attente de la confirmation officielle du Conseil d'Ecole, souhaite maintenir ce rythme scolaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **MAINTIENT** la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans.
- **CHARGE** le Maire à effectuer les démarches auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 janvier 2021
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet